

FÉVRIER 2025

# **BILAN DES MESURAGES RÉGLEMENTAIRES DU RADON DANS LES ERP**

FANNY BROUANT – ASNR/DIS/BETP

# SOMMAIRE

01

**PORTRAIT DES OA RADON**

02

**BILAN DES MESURAGES (RAPPORTS  
ANNUELS ET DÉMARCHES-  
SIMPLIFIÉES)**

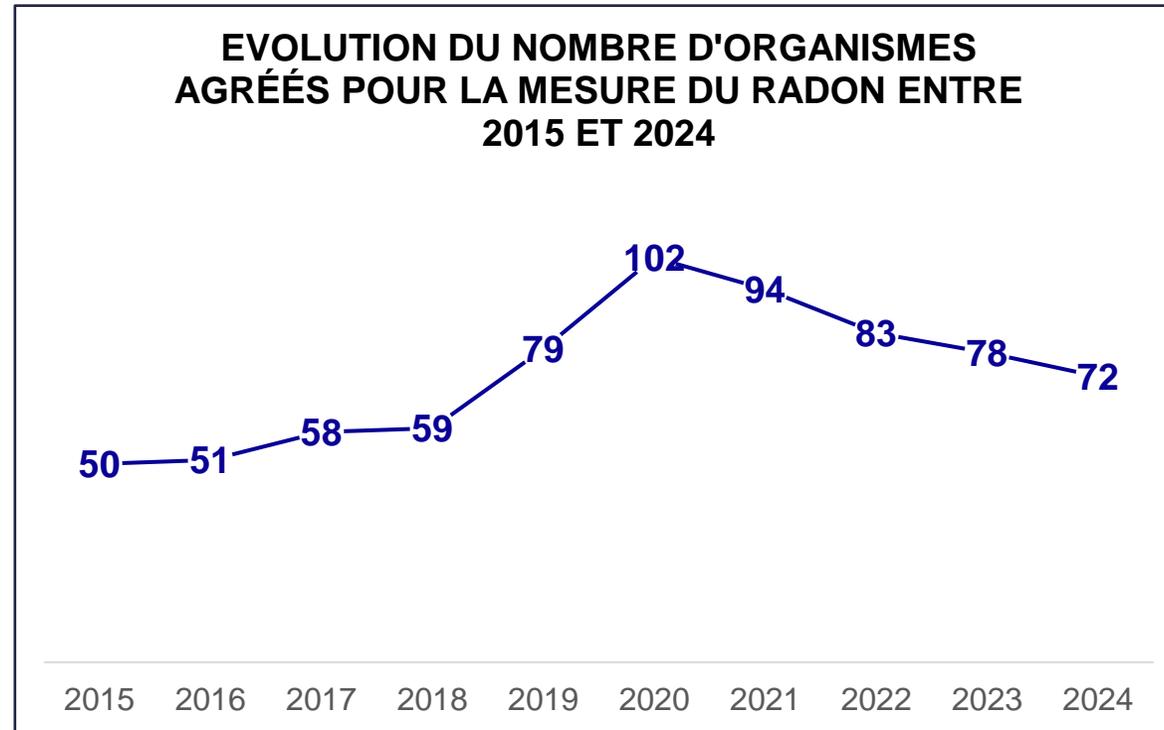
03

**CONCLUSIONS**

# 01

## **PORTRAIT DES ORGANISMES AGRÉÉS EN CHARGE DES MESURAGES**

# - 01 - PORTRAIT DES ORGANISMES AGRÉÉS EN CHARGE DES MESURAGES



Doublement du nombre d'organismes agréés entre 2016 et 2020, passant de 51 à 102

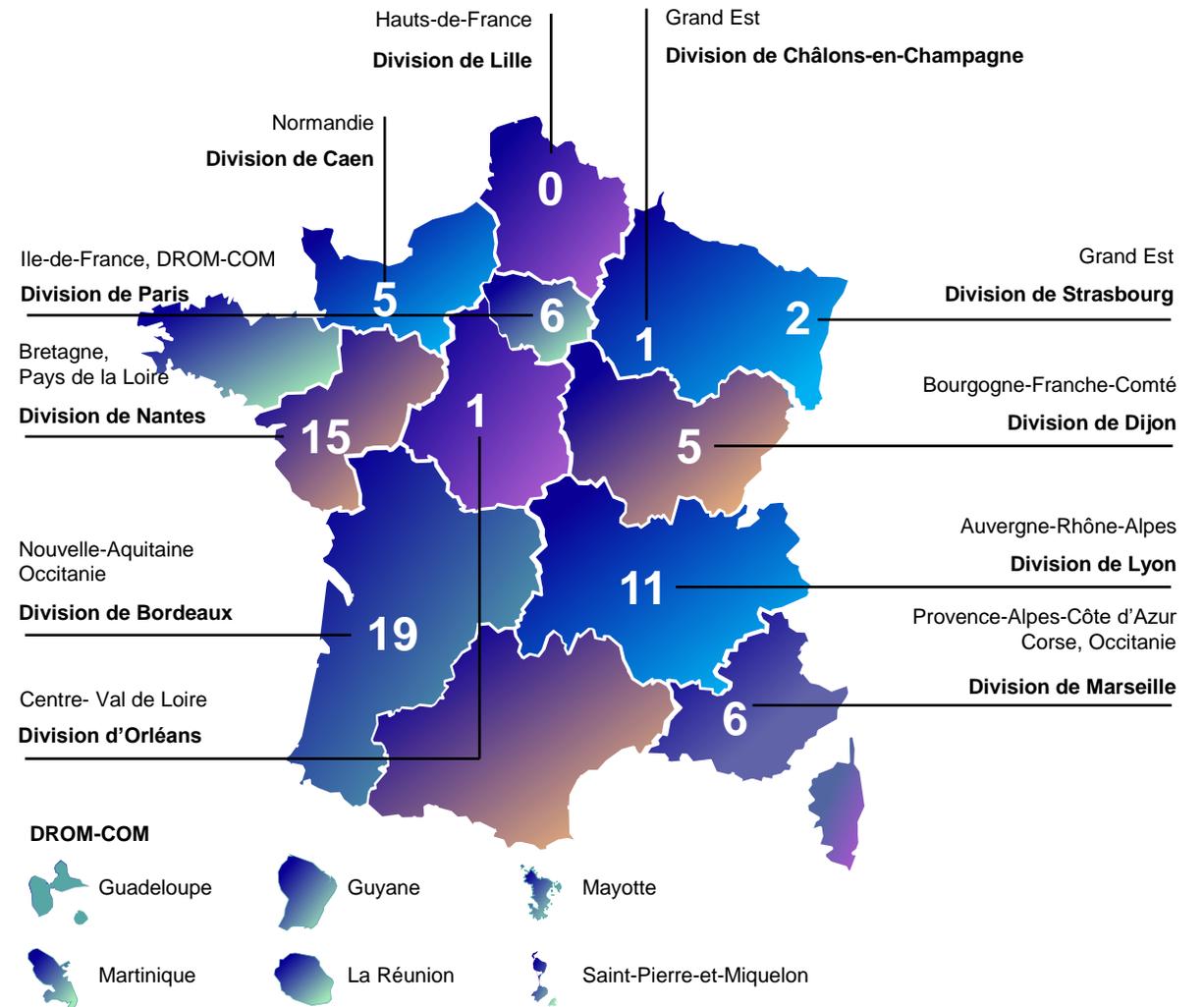
- **Tendance à la baisse** du nombre d'OA depuis 2021.
- **70 organismes agréés N1** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (dont 14 de niveaux 1 et 2).



[Liste à jour sur le Bulletin officiel de l'ASNR](#)

# - 01 - PORTRAIT DES ORGANISMES AGRÉÉS EN CHARGE DES MESURAGES

- ▶ Répartition géographique hétérogène mais cohérente avec les zones radon.
- ▶ A noter : une société agréée peut disposer de plusieurs établissements et/ou avoir un **périmètre d'intervention géographique national** (y compris ultra-marin).



# - 01 - PORTRAIT DES ORGANISMES AGRÉÉS EN CHARGE DES MESURAGES

► Différents profils d'organismes selon la nature de leurs activités.

► Quatre profils dominants :

- les **entreprises de diagnostics immobiliers** sans compétence dans le domaine de l'expertise bâtementaire,
- les **laboratoires**,
- les **organismes de contrôles, de formation et de conseil dans la maîtrise des risques**,
- les **entreprises de conseil en sûreté nucléaire et/ou radioprotection** (dont certaines détiennent la certification OCR).

► Répartition de l'activité dans le domaine des mesurages réglementaires N1 très inégale :

Nombre de mesurages en 2023-2024	Nombre d'OA radon
Plus de 100 mesurages	4
Entre 10 et 100 mesurages	20
Entre 1 et 10 mesurages	28
Aucun mesurage	25

4 OA radon ont réalisé en 2023-2024 plus de la moitié des mesurages déclarés.

# 02

## **BILAN DES MESURAGES RÉGLEMENTAIRES DU RADON DANS LES ERP**

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## 2 VOIES DE TRANSMISSION PAR LES OA DE CES DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

► **Collecte des rapports d'activités des OA radon** par l'ASNR dans le cadre de la délivrance des agréments depuis 2009

→ suivre l'activité des OA pour les actions de contrôle de l'ASNR auprès des OA et les demandes de renouvellement d'agrément

[Lien vers la décision n° 2022-DC-0743 de l'ASNR du 13 octobre 2022 relative aux conditions d'agrément des organismes](#)

► Parallèlement, **plusieurs bases de données utilisées successivement pour recueillir les résultats de mesurage** : Appliradon jusqu'en 2014 puis SISE-ERP jusqu'en 2022 et **démarches-simplifiées.fr depuis 2023**

→ suivre la mise en œuvre de la réglementation dans les ERP et faciliter les actions de contrôles des ARS et de l'ASNR dans les ERP

[Lien vers la décision n° 2022-DC-0745 de l'ASNR du 13 octobre 2022 relative à la transmission des résultats](#)

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## 2 VOIES DE TRANSMISSION PAR LES OA DE CES DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

► **Collecte des rapports d'activités des OA radon** par l'ASNR dans le cadre de la délivrance des agréments depuis 2009

→ suivre l'activité des OA pour les actions de contrôle de l'ASNR auprès des OA et les demandes de renouvellement d'agrément

[Lien vers la décision n° 2022-DC-0743 de l'ASNR du 13 octobre 2022 relative aux conditions d'agrément des organismes](#)

► Parallèlement, **plusieurs bases de données utilisées successivement pour recueillir les résultats de mesurage** : Appliradon jusqu'en 2014 puis SISE-ERP jusqu'en 2022 et **démarches-simplifiées.fr depuis 2023**

→ suivre la mise en œuvre de la réglementation dans les ERP et faciliter les actions de contrôles des ARS et de l'ASNR dans les ERP

[Lien vers la décision n° 2022-DC-0745 de l'ASNR du 13 octobre 2022 relative à la transmission des résultats](#)

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Campagne	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
N1	1307	994	820	3850	3185	2796	1574	1181
N2				66	98	64	42	32

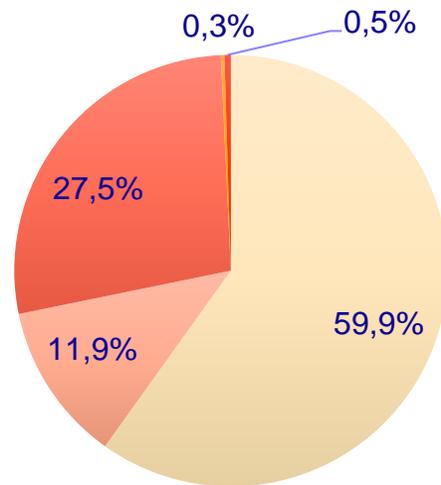
- ▶ **Nombre annuel moyen de mesurages N1** déclarés entre 2016 et 2024, **1963** mais variations notables : entre 2018 et 2019, multiplication par plus de 4 liées aux évolutions réglementaires.
- ▶ **Nombre annuel moyen de mesurages N2** déclarés entre 2016 et 2024 : **60** (effectués par 9/15 OA agréés N2).
- ▶ **Données seulement indicatives** car assorties d'erreurs : comptabilisation des mesurages à l'échelle des bâtiments et non des ERP, comptabilisation de mesurages volontaires, etc.
- ▶ **Tendance à la baisse avec un retour à des valeurs comparables à avant 2018.**

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les mesurages initiaux et décennaux

Répartition des mesurages initiaux et décennaux des 8 dernières campagnes par catégorie d'ERP



- Etablissements d'enseignement
- Etablissements accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Etablissements thermaux
- Etablissements pénitentiaires

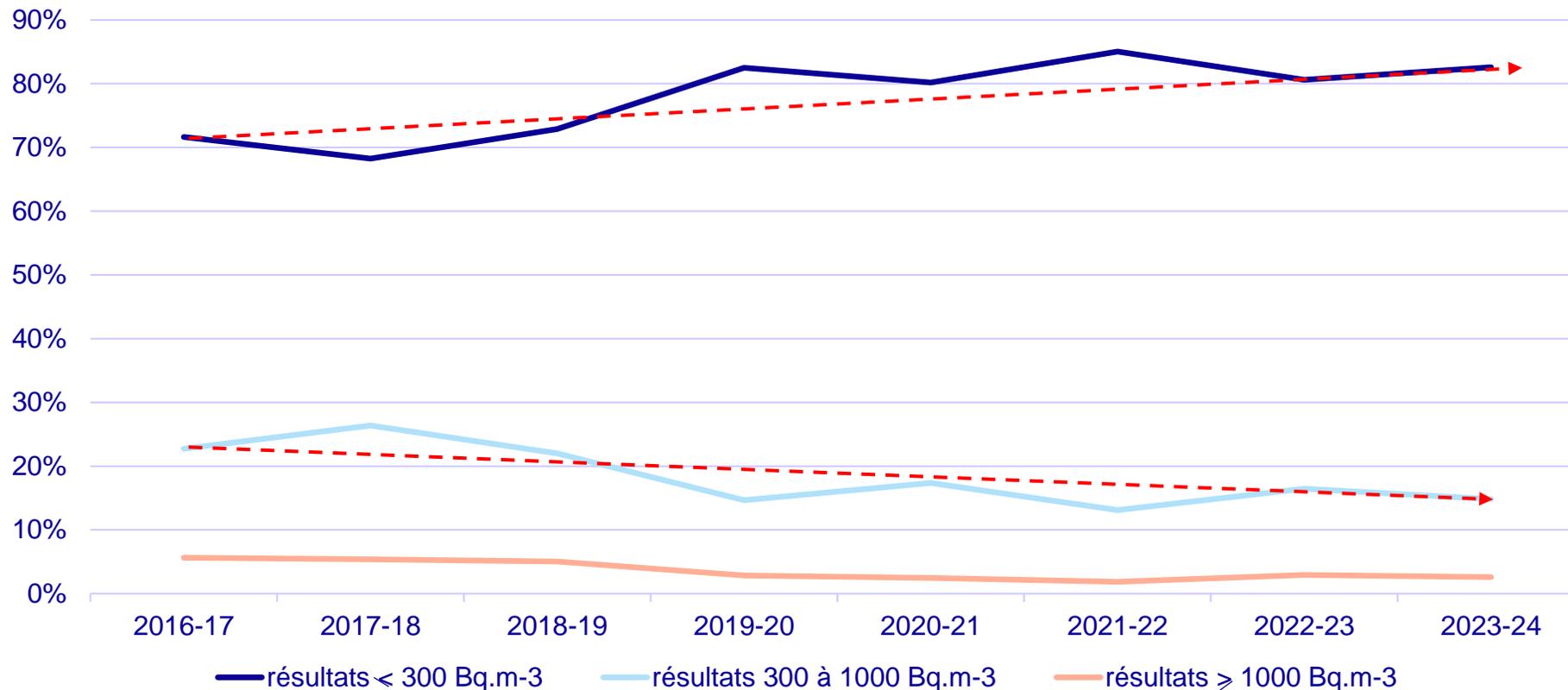
Près de 60% des mesurages N1 initiaux ou décennaux effectués depuis 2016 concernent des établissements d'enseignement.

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les mesurages initiaux et décennaux

Evolution de la répartition des mesurages initiaux et décennaux par tranche de résultats depuis 2016



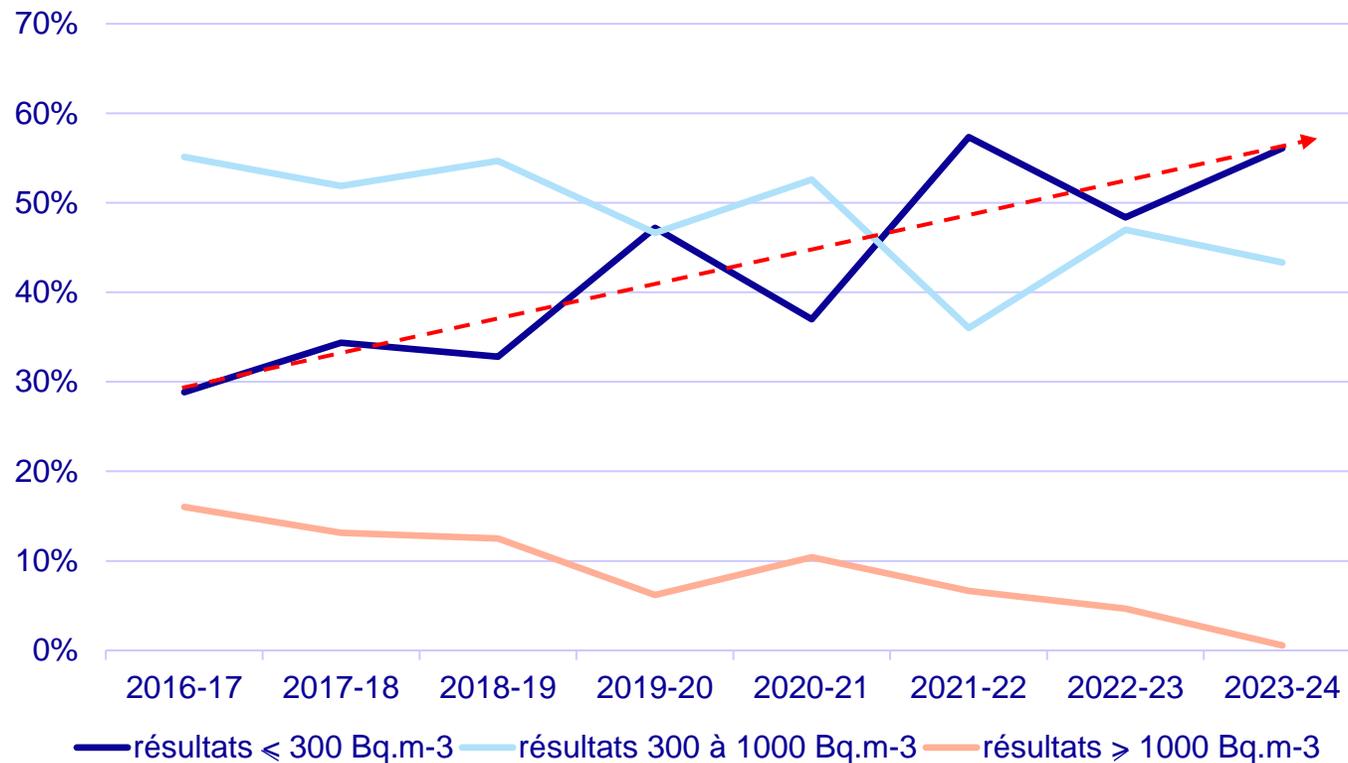
Tendance à la hausse de la part des mesurages initiaux et décennaux dont les résultats sont inférieurs ou égaux au NR qui se poursuit (83% en 2024).

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les mesurages après actions correctives et travaux

Evolution de la répartition des mesurages après actions correctives et travaux par tranche de résultats depuis 2016



La part de contrôles d'efficacité dont les résultats sont inférieurs au NR montre une tendance à la hausse.

A l'inverse, les résultats compris entre 300 et 1000 Bq.m<sup>-3</sup> tendent à diminuer.

Idem pour les résultats supérieurs ou égaux à 1000 Bq.m<sup>-3</sup>

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

Répartition des mesurages initiaux et décennaux par catégorie d'ERP et par tranche de résultats

CATÉGORIE D'ERP	Tranche de résultats	Proportion
Etablissements d'enseignement	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	77%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	20%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	4%
Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	91%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	8%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	1%
Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	87%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	10%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	2%
Etablissements thermaux	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	67%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	33%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	0%
Etablissements pénitentiaires	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	87%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	13%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	0%

Sur la dernière campagne, la concentration volumique en radon était inférieure ou égale au niveau de référence de 300 Bq.m<sup>-3</sup> dans :

- 91 % des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans mesurés,
- et 87 % des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que des établissements pénitentiaires mesurés.

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

Répartition des mesurages initiaux et décennaux par catégorie d'ERP et par tranche de résultats

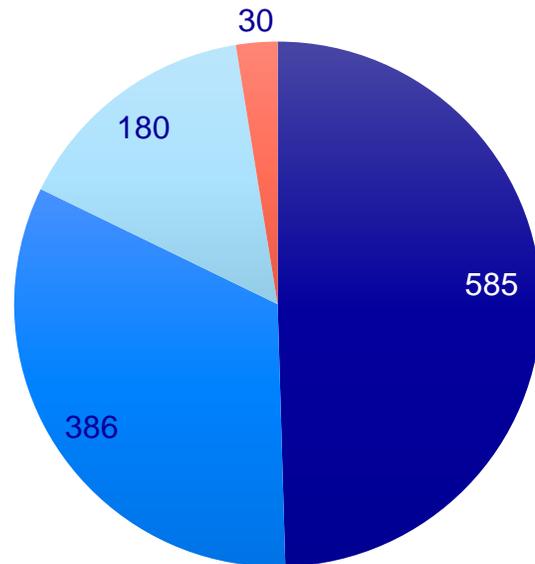
CATÉGORIE D'ERP	Tranche de résultats	Proportion
Etablissements d'enseignement	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	77%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	20%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	4%
Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	91%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	8%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	1%
Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	87%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	10%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	2%
Etablissements thermaux	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	67%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	33%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	0%
Etablissements pénitentiaires	Nb ≤ à 300 Bq.m <sup>-3</sup>	87%
	Nb > 300 mais < 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	13%
	Nb ≥ à 1000 Bq.m <sup>-3</sup>	0%

Les établissements thermaux et les établissements d'enseignement sont les deux catégories d'ERP dont la proportion de mesurages avec résultats supérieurs au niveau de référence dépasse 20% (respectivement 33 et 24%).

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

Répartition des mesurages N1 par contexte de mesurage



- Mesurages initiaux
- Mesurages décennaux
- Contrôles d'efficacité des actions correctives et des travaux
- Mesurages après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment

Plus de 80% des mesurages N1 effectués lors de la dernière campagne correspondent à des mesurages initiaux ou décennaux.

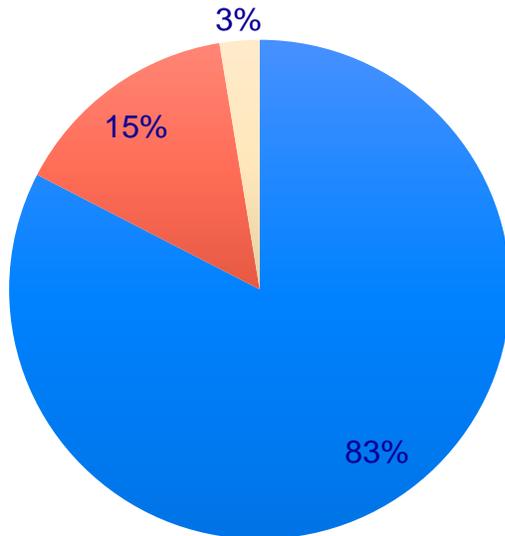
# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

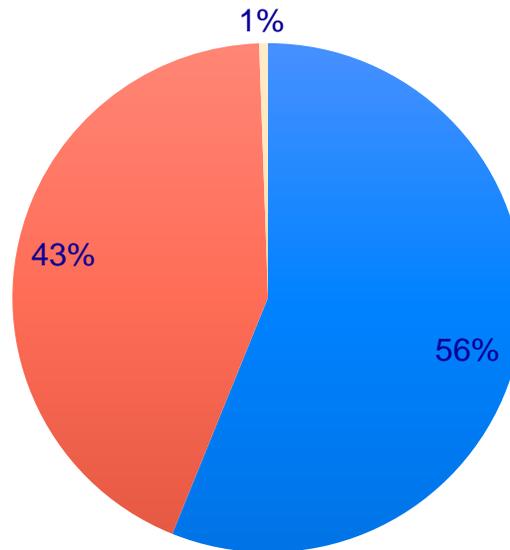
Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

### Répartition des mesurages N1 en fonction des résultats

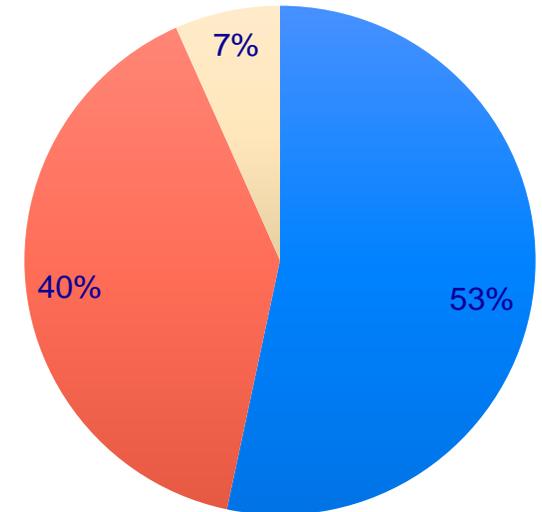
Mesurages initiaux et décennaux



Après actions correctives et travaux



Après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment



■ résultats  $\leq 300$  Bq.m-3    ■ résultats 300 à 1000 Bq.m-3  
■ résultats  $\geq 1000$  Bq.m-3

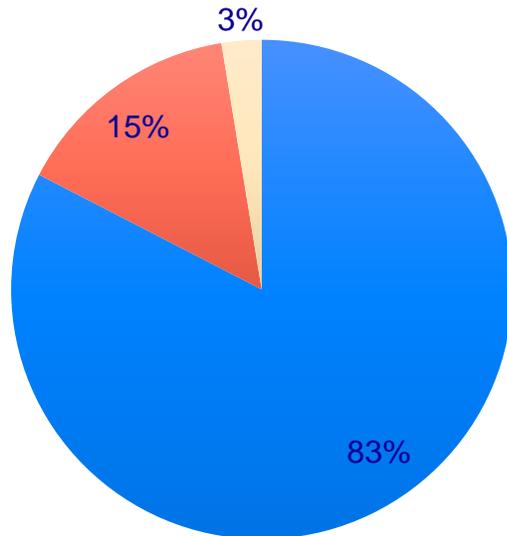
# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

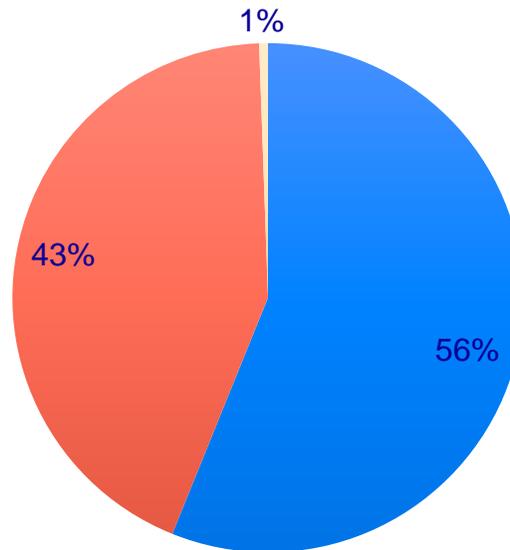
Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

### Répartition des mesurages N1 en fonction des résultats

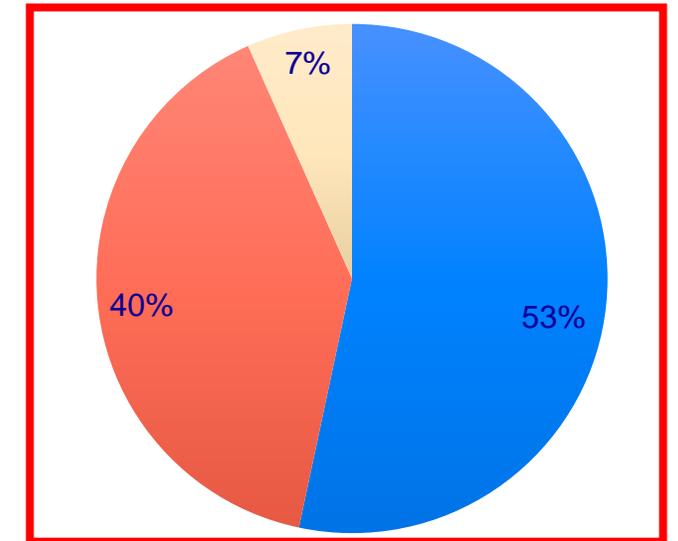
Mesurages initiaux et décennaux



Après actions correctives et travaux



Après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment



■ résultats  $\leq 300$  Bq.m-3    ■ résultats 300 à 1000 Bq.m-3  
■ résultats  $\geq 1000$  Bq.m-3

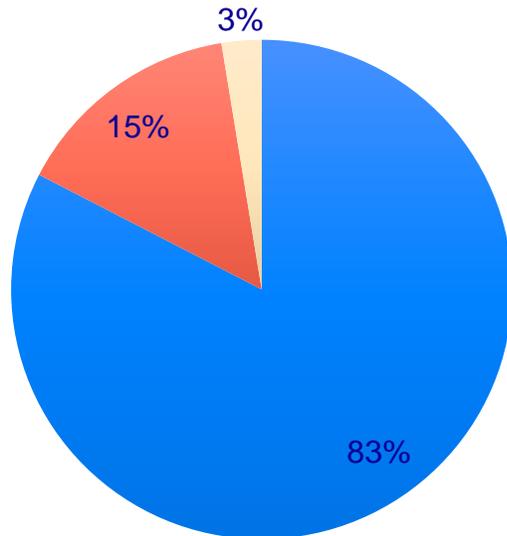
**47% des mesurages effectués après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment (sans rapport avec la problématique du radon) donnent lieu à des résultats supérieurs au NR.**

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

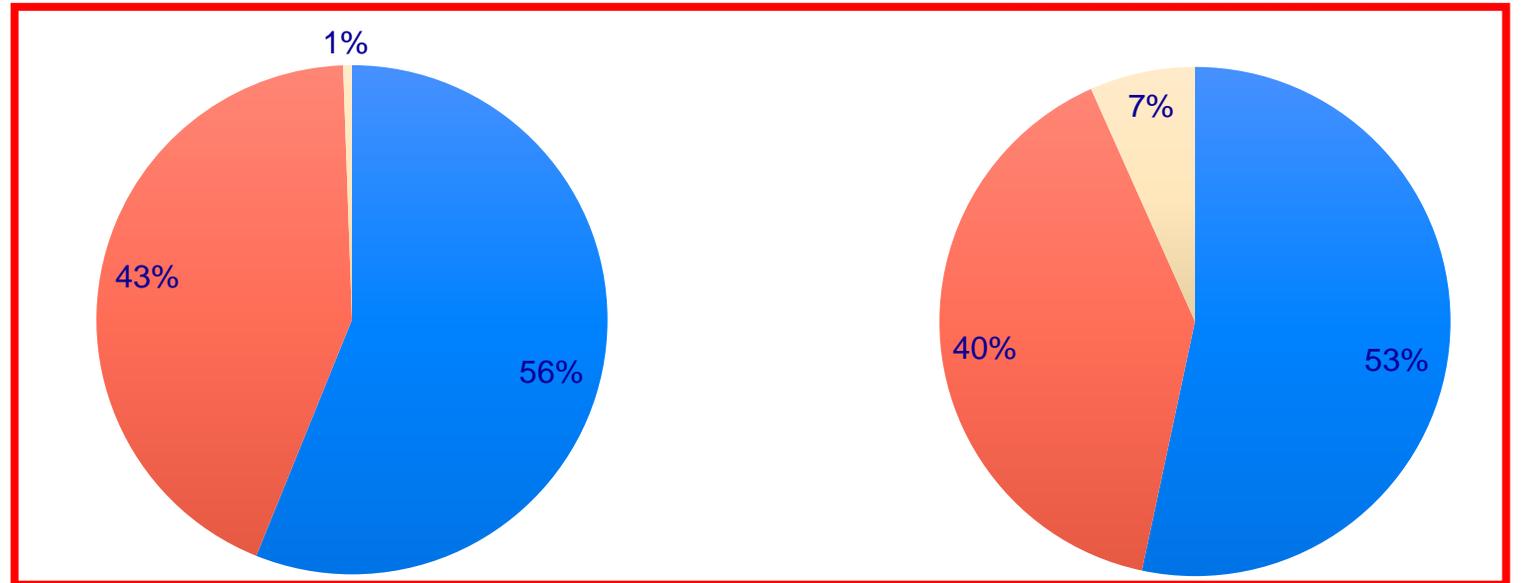
Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

## Répartition des mesurages N1 en fonction des résultats

Mesurages initiaux et décennaux



Après actions correctives et travaux



Après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité du bâtiment

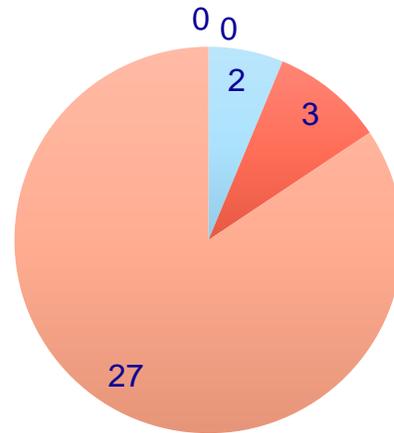
■ résultats  $\leq 300$  Bq.m-3    ■ résultats 300 à 1000 Bq.m-3  
■ résultats  $\geq 1000$  Bq.m-3

Dans près de la moitié des cas, les actions correctives ou les travaux ne permettent pas soit de résoudre toute la problématique radon soit occasionnent une problématique jusqu'alors inexistante.

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP À PARTIR DES RAPPORTS ANNUELS DES OA RADON

Focus sur les résultats de la dernière campagne 2023-2024

Répartition des mesurages N2 par catégorie d'ERP effectués lors de la dernière campagne



- Etablissements thermaux
- Etablissements pénitentiaires
- Etablissements d'accueil collectif d'enfants de - de six ans
- Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Etablissements d'enseignement

84% des mesurages N2 réglementaires effectués en 2023-2024 ont porté sur des établissements d'enseignement (proportion variable au cours du temps : 50% en 2022-23 et 71% en 2021-22).

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## 2 VOIES DE TRANSMISSION PAR LES OA DE CES DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

► **Collecte des rapports d'activités des OA radon** par l'ASNR dans le cadre de la délivrance des agréments depuis 2009

→ suivre l'activité des OA pour les actions de contrôle de l'ASNR auprès des OA et les demandes de renouvellement d'agrément

[Lien vers la décision n° 2022-DC-0743 de l'ASNR du 13 octobre 2022 relative aux conditions d'agrément des organismes](#)

► Parallèlement, **plusieurs bases de données utilisées successivement pour recueillir les résultats de mesurage** : Appliradon jusqu'en 2014 puis SISE-ERP jusqu'en 2022 et **démarches-simplifiées.fr depuis 2023**

→ suivre la mise en œuvre de la réglementation dans les ERP et faciliter les actions de contrôles des ARS et de l'ASNR dans les ERP

[Lien vers la décision n° 2022-DC-0745 de l'ASNR du 13 octobre 2022 relative à la transmission des résultats](#)

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES DONNÉES DISPONIBLES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

- ▶ 2312 mesurages N1 et N2 déclarés au 29 janvier 2025.
- ▶ Focus sur les 2127 mesurages N1 acceptés (après retrait des doublons facilement identifiables) datés entre le 6/02/2017 et le 27/01/2025 :

- 88% effectués en zone 3,

Zone 1	147
Zone 2	104
Zone 3	1876

- 38% réalisés dans les 5 départements suivants qui comptabilisent chacun plus de 100 déclarations : Finistère, Haute-Vienne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Morbihan,
- Plus de 60% effectués dans des établissements scolaires (en cohérence avec les RA),
- Plus de 83% concernent des dépistages initiaux ou décennaux (en cohérence avec les RA).

Les déclarations faites dans DS comportent encore de nombreuses erreurs.

Bien que les constats observés soient cohérents, les données restituées ici sont assorties d'une part d'incertitude.

<u>Etablissement scolaire</u>	1345
<u>Autre établissement recevant des enfants de moins de 6 ans</u>	335
<u>Etablissement médico-social</u>	302
<u>Etablissement de santé</u>	116
<u>Etablissement pénitentiaire</u>	16
<u>Etablissement thermal</u>	13
<b>Total général</b>	2127

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

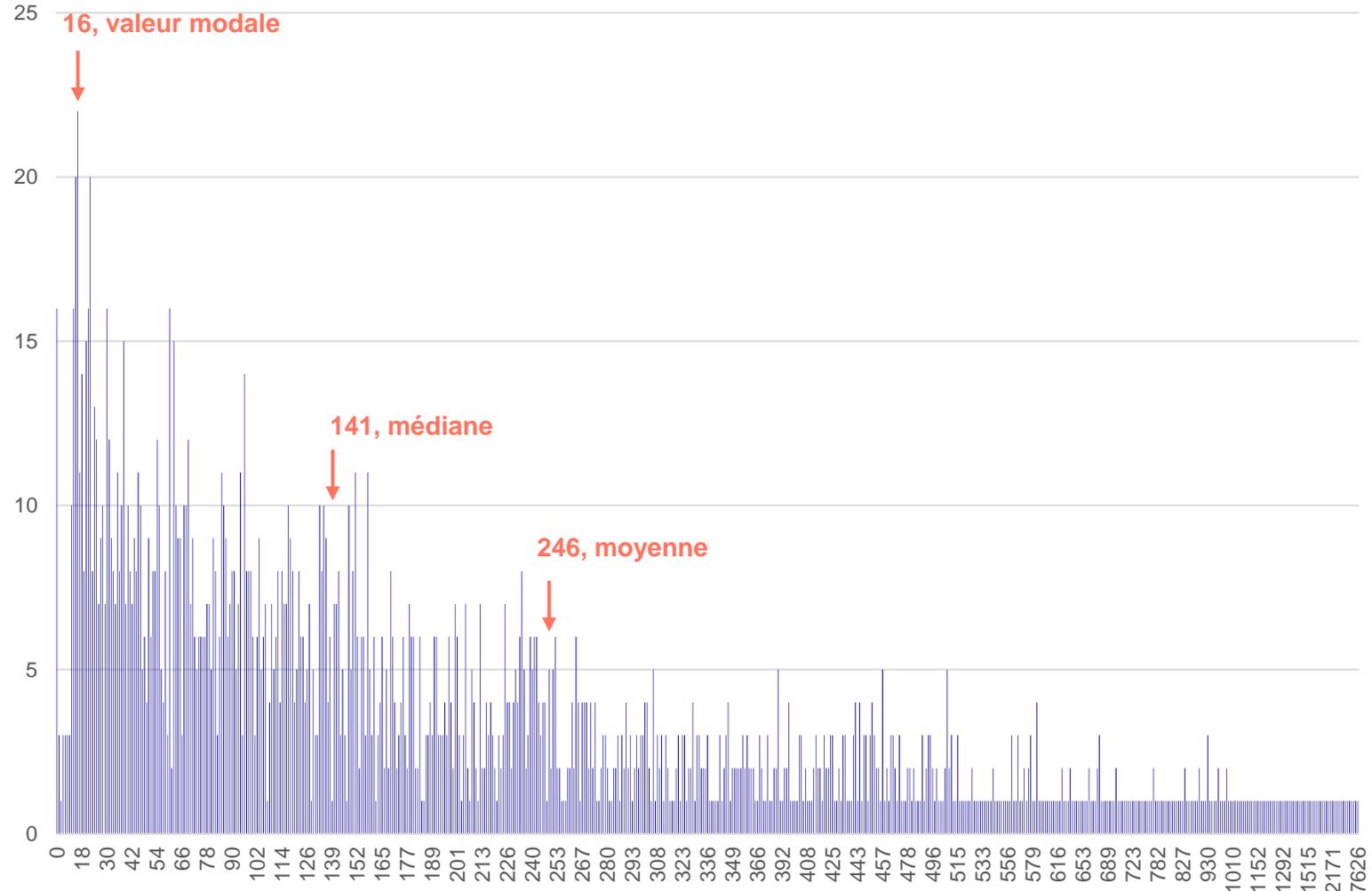
## À PARTIR DES DONNÉES DISPONIBLES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

► 2312 mesurages N1 et N2 déclarés au 29 janvier 2025.

► Focus sur les 2127 mesurages N1 acceptés (après retrait des doublons « identifiables ») datés entre le 6/02/2017 et le 27/01/2025 (principalement les deux dernières campagnes (2022-2023 et 2023-2024)):

- Activité volumique attribuée à un ERP :
  - maximale :  $> 6000 \text{ Bq.m}^{-3}$ ,
  - moyenne :  $246 \text{ Bq.m}^{-3}$ ,
  - médiane :  $141 \text{ Bq.m}^{-3}$ .

Distribution des valeurs attribuées aux ERP



# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES DONNÉES DISPONIBLES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

► 2312 mesurages N1 et N2 déclarés au 29 janvier 2025.

► Focus sur les 2127 mesurages N1 acceptés (après retrait des doublons « identifiables ») datés entre le 6/02/2017 et le 27/01/2025 (principalement les deux dernières campagnes (2022-2023 et 2023-2024)):

• Activité volumique attribuée à un ERP :

- maximale : > 6000 Bq.m<sup>-3</sup>,
- moyenne : 246 Bq.m<sup>-3</sup>,
- médiane : 141 Bq.m<sup>-3</sup>.

• Part des mesurages initiaux et décennaux dont les résultats sont inférieurs ou égaux au NR : **81%** (82% d'après les RA des deux dernières campagnes soit 2022-2023 et 2023-2024).

• **51%** des contrôles d'efficacité ne permettent pas de redescendre en-dessous du NR (48% d'après les RA des deux dernières campagnes soit 2022-2023 et 2023-2024).

• Les bâtiments construits à partir de 2012 représentent moins de 9% des bâtiments qui enregistrent la valeur la plus élevée de leur établissement.

<b>Mesurage initial et décennal</b>	<b>1773</b>
>300 mais <1000	293
≤300	<b>1430</b>
≥1000	50
<b>Contrôle d'efficacité</b>	<b>354</b>
>300 mais <1000	<b>171</b>
≤300	172
≥1000	<b>11</b>

De 1976 à 2011	47,77%
De 1949 à 1975	25,76%
Antérieur à 1948	17,87%
De 2012 à 2020	6,25%
Après 2020	2,35%

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES DONNÉES DISPONIBLES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

► 2312 mesurages N1 et N2 déclarés au 29 janvier 2025.

► Focus sur les 2127 mesurages N1 acceptés (après retrait des doublons « identifiables ») datés entre le 6/02/2017 et le 27/01/2025 :

- Il y a une corrélation entre l'âge d'un bâtiment et la tranche dans laquelle se situe l'activité volumique attribuée à l'ERP. Dans les bâtiments dont la construction est postérieure à 2012, la proportion des activités volumiques attribuées aux ERP inférieures ou égales au NR est supérieure à 85%.

<b>De 1976 à 2011</b>	100,00%
≤300	78,25%
>300 mais <1000	18,50%
≥1000	3,25%
<b>De 1949 à 1975</b>	100,00%
≤300	71,17%
>300 mais <1000	26,46%
≥1000	2,37%
<b>Antérieur à 1948</b>	100,00%
≤300	67,11%
>300 mais <1000	29,21%
≥1000	3,68%
<b>De 2012 à 2020</b>	100,00%
≤300	86,47%
>300 mais <1000	12,78%
≥1000	0,75%
<b>Après 2020</b>	100,00%
≤300	94,00%
>300 mais <1000	6,00%

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP

## À PARTIR DES DONNÉES DISPONIBLES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

► 2312 mesurages N1 et N2 déclarés au 29 janvier 2025.

► Focus sur les 2127 mesurages N1 acceptés (après retrait des doublons « identifiables ») datés entre le 6/02/2017 et le 27/01/2025 :

- Il y a une corrélation entre l'âge d'un bâtiment et la tranche dans laquelle se situe l'activité volumique attribuée à l'ERP. Dans les bâtiments dont la construction est postérieure à 2012, la proportion des activités volumiques attribuées aux ERP inférieures ou égales au NR est supérieure à 85%.
- Dans les bâtiments dont la construction est postérieure à 2020, la proportion des activités volumiques attribuées aux ERP inférieures ou égales au NR après contrôle d'efficacité est de 100%.
- C'est dans les bâtiments dont la construction est antérieure à 1948 que la proportion des activités volumiques attribuées aux ERP supérieures ou égales à 1000 après contrôle d'efficacité est la plus importante, presque 6 %.

Contexte du mesurage en radon Contrôle d'efficacité

<b>De 1976 à 2011</b>	100,00%
>300 mais <1000	46,21%
≤300	49,66%
≥1000	4,14%
<b>De 1949 à 1975</b>	100,00%
>300 mais <1000	55,26%
≤300	44,74%
<b>Antérieur à 1948</b>	100,00%
>300 mais <1000	43,02%
≤300	51,16%
≥1000	5,81%
<b>De 2012 à 2020</b>	100,00%
>300 mais <1000	57,14%
≤300	42,86%
<b>Après 2020</b>	100,00%
≤300	100,00%

# - 02 – BILAN DES MESURAGES DU RADON DANS LES ERP À PARTIR DES DONNÉES DISPONIBLES DANS DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES

▶ 2312 mesurages déclarés au 29 janvier 2025.

▶ Focus sur les mesurages N2 :

• 37 mesurages N2 déclarés dont 26 effectués en 2024 et 9 en 2023,

• 76% effectués en zone 3,

<b>Zone 1</b>	<b>4</b>
<b>Zone 2</b>	<b>5</b>
<b>Zone 3</b>	<b>28</b>

• 51% réalisés dans les 4 départements suivants : Corrèze, Doubs, Haute-Vienne et Loire,

• Plus de 80% effectués dans des établissements scolaires (en cohérence avec les RA).



# 03

## CONCLUSIONS

## - 03 – CONCLUSIONS

- ▶ Nombre de mesurages N1 qui tend à se rapprocher des valeurs antérieures à 2018 autour de 1100 mesurages par an.
  - ▶ Très peu de mesurages N2 réglementaires.
  - ▶ 3 catégories d'ERP sur les 5 visées par la réglementation comptabilisent 90% des mesurages initiaux et décennaux déclarés depuis 2016.
  - ▶ Tendances encourageantes :
    - hausse constante de la part des mesurages initiaux et décennaux dont les résultats sont inférieurs ou égaux au NR,
    - augmentation régulière de la part de CE dont les résultats sont inférieurs au NR.
  - ▶ Toutefois, presque la moitié des CE donnent des résultats supérieurs au NR exceptés dans les bâtiments très récents (après 2020) et proportion identique concernant les résultats après travaux modifiant significativement la ventilation ou l'étanchéité des bâtiments.
  - ▶ Constats qui confirment le besoin de capitaliser sur différents sujets :
    - REX en matière de protection des bâtiments ERP vis-à-vis du radon, en particulier les moins récents (lien avec l'action 12 du PNAR pilotée par le CSTB) ;
    - montée en compétences des professionnels du bâtiments sur le diagnostic technique (travaux en cours ASNR-CEREMA) ;
    - effets des travaux de rénovation énergétique sur le risque de déclenchement ou d'aggravation de la problématique radon, etc.
- Autant de sujets abordés ou à venir au cours de ces deux journées...

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**FANNY BROUANT**

**Chargée d'affaires**

Direction des rayonnements ionisants et de la santé (DIS)  
Bureau de l'exposition des travailleurs et du public (BETP)

15 rue Louis Lejeune – 92 120 Montrouge

Tél. +33 (0) 1 46 16 42 03

[asnr.fr](http://asnr.fr)